



A Saint Denis D'Oléron, le 03/05/2017

Monsieur,

Nous avons proposé, ces dernières années, à ceux qui n'utilisaient pas leur navire pendant une partie de la saison estivale de le sortir et que celui-ci soit stocké sur le parking à terre, dans la mesure du possible, ou chez un professionnel, ou sur un emplacement de leur choix.

Comme vous le savez maintenant cette opération a eu un certain succès puisque de nombreux navires ont pu être mis à terre et d'autres ont ainsi pu naviguer.

Nous renouvelons donc par la présente cette proposition assortie des mêmes conditions que l'an passé, notamment **la contribution forfaitaire de 200€** en compensation des frais de manutention, de transport et de stockage du navire, et bien sûr **la rétrocession pour la location de la place libérée** (calculée conformément à l'article 9 des clauses et conditions générales du contrat d'usage annuel).

Pour que ces mouvements trouvent un équilibre financier et l'assurance d'un gain (modéré) pour le port, il est nécessaire que **les navires soient sortis 2 mois consécutifs entre juin et septembre, 6 semaines étant suffisantes en juillet/août.**

Vous trouverez les modalités précises à la capitainerie.

Je remercie sincèrement tous ceux d'entre vous qui répondront à cette sollicitation bénéfique un peu à tout le monde et profitable économiquement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

Adjoint au Maire chargé des affaires portuaires.

A. CHARLET